



AU CONSEIL GENERAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

**Préavis municipal 1/2021 relatif aux comptes communaux 2020
et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité vous présente le **rapport de sa gestion** durant l'année écoulée ainsi que les **comptes communaux** de l'année 2020 que nous soumettons à votre approbation.

L'exercice 2020 présente un **excédent de revenus** de CHF 82'313.94, après passation des chiffres communiqués le 14 avril 2021 par le Service des communes et du logement (SCL) au titre du décompte provisoire des charges péréquatives cantonales 2020, contre un excédent de charges au budget 2020 de CHF 148'130.45, soit un écart positif par rapport au montant budgété de CHF 230'444.39.

Les principaux commentaires sur les résultats 2020, qui s'affichent, comme attendu, meilleurs que ceux prévus au budget, de plus de CHF 230'000.00 en arrondis, se focalisent sur les facteurs suivants aux effets inverses : d'une part, les éléments qui contribuent à expliquer la **différence en moins** entre les chiffres budgétés et ceux réalisés et, d'autre part, les **charges plus élevées** que celles budgétées :

Eléments contribuant à expliquer la différence en moins, notamment :

- une très bonne maîtrise des charges dites « maîtrisables » par la Municipalité, globalement en ligne avec les chiffres du budget, lesquels ont été considérablement réduits par le législatif ces dernières années ;
- une augmentation des rentrées fiscales au niveau des impôts directs des personnes physiques, impôts sur le revenu et la fortune, en particulier du fait de la hausse du taux d'imposition communal porté à 68.0 dès 2019, soit un montant supérieur au budget de plus de CHF 280'000.00 ; comme déjà relevé précédemment, cette augmentation traduit également, depuis quelque temps, une meilleure capacité contributive des habitants du village ;
- une hausse des impôts non récurrents, conjoncturels, soit les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers, pour un montant supérieur au budget d'environ CHF 60'000.00 ;
- une hausse de plus de CHF 20'000.00 de l'impôt foncier sur le budget, mais conforme aux attentes ;

- revenus de plus de CHF 30'000.00 correspondant aux émoluments de permis d'habiter des parcelles 502 et 505 à 524 reflétant l'activité sur plusieurs années, mais comptabilisés en 2020 ;
- une baisse conséquente des contributions à l'ASCOT et à l'AJET de l'ordre de CHF 160'000.00 par rapport aux chiffres mis au budget, baisse exclusivement due au COVID-19 et à ses effets sur la vie des établissements scolaires, baisse sans laquelle le résultat de l'exercice aurait été inversé (excédent de charges au lieu d'un excédent de revenus, donc pas tant éloigné de l'excédent de charges budgété).

Les éléments qui contribuent à expliquer la différence en moins par rapport aux chiffres mis au budget totalisent donc en chiffres ronds plus de CHF 550'000.-.

Eléments contribuant à expliquer la différence en plus, notamment :

- participation à la facture sociale, à la péréquation directe horizontale et à la réforme policière selon décompte provisoire des charges péréquatives 2020, supérieure de CHF 286'200.00 au montant que le canton avait demandé de mettre au budget 2020 ; plus de la moitié de cet écart correspond, dans le calcul de la facture sociale, à la reprise de la moitié des recettes conjoncturelles encaissées en 2020, soit les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers ;
- diminution de l'ordre de CHF 20'000.00 du loyer annuel du restaurant du Relais des chasseurs en raison de l'effet des mesures prises par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat vaudois dans le cadre de la crise sanitaire (suspension d'activité, impact des restrictions imposées, etc.).

Les éléments qui contribuent à expliquer la différence en plus par rapport aux chiffres mis au budget représentent donc un montant supérieur à CHF 300'000.00.

En résumé et dans les grandes lignes, les principaux écarts entre les résultats 2020 décrits ci-dessus et les chiffres du budget 2020 correspondent à des variations sur lesquelles la Municipalité ne peut exercer aucune influence, soit qu'elles sont pour certaines imposées par le canton ou par les associations intercommunales ou par la pandémie, soit qu'elles sont pour d'autres de caractère purement aléatoire. Situation pas très reluisante en comparaison avec l'insolente santé financière du Canton depuis plusieurs lustres.

D'autres différences de moindre importance relative par rapport au budget 2019, en plus ou en moins, sont relevées dans le présent préavis sous les thèmes correspondants.

Le SCL, qui a communiqué le 14 avril 2021 les chiffres du décompte provisoire des charges péréquatives 2020, est d'avis qu'ils doivent permettre aux communes qui n'ont pas encore bouclé leurs comptes de déjà les considérer lors du bouclément 2020. A l'instar des dernières années, la Municipalité a donc intégré les chiffres du décompte provisoire des charges péréquatives 2020 dans sa comptabilité 2020.

Au cours de l'année 2020, la Municipalité a soumis **6 préavis** à l'approbation du Conseil général, soit en bref et dans l'ordre :

- PM 1/2020 Comptes communaux 2019 et rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2019
- PM 2/2020 Arrêté d'imposition communal 2021
- PM 3/2020 Demande d'institution d'un Conseil communal à Chavannes-des-Bois
- PM 4/2020 Modification du préavis municipal 03/2019 Reconduction du DISREN
- PM 5/2020 Budget 2021
- PM 6/2020 Révision des statuts de l'ORPC

En suivant les rubriques du compte de fonctionnement par classification administrative, le présent préavis inclut un certain nombre de **commentaires aux comptes communaux** et décrit les divers travaux et activités entrepris, suivis et réalisés par la Municipalité au cours de l'année 2020. La Municipalité revient en outre ci-après sur l'état d'avancement et de réalisation des différents projets entamés, poursuivis et/ou finalisés au cours de l'exercice écoulé.

Administration générale

Conseil général

La première séance du **Conseil général** prévue le 22 juin a dû être annulée à cause de la crise sanitaire COVID-19. Deux séances ont finalement pu se dérouler pendant la deuxième moitié de l'année, les 28 septembre et 14 décembre, en tenant compte de diverses mesures pour la sécurité sanitaire.

A la suite de la déclaration de la pandémie de COVID-19 en mars 2020 et tout au long de l'année, la Municipalité a mis en place et a régulièrement ajusté son concept de protection pour la Commune en lien avec les diverses directives fédérales et cantonales et a informé la population sur les mesures de protection et les règles de conduite.

Lors de sa séance du 28 septembre et suite à une proposition de deux ex-présidents de l'organe délibérant, le Conseil général a accepté à la quasi-unanimité un préavis important instaurant un **Conseil communal** et adoptant un **nouveau règlement** dès le 1^{er} juillet 2021.

Municipalité

La Municipalité a pu opérer au complet en 2020 et ses cinq membres ont participé, dans la mesure du possible, aux réunions et séances de plus d'une vingtaine d'**associations et d'organismes intercommunaux et interrégionaux** auxquels la Commune de Chavannes-des-Bois est partie prenante. Une liste quasi exhaustive est jointe à ce préavis pour information.

Personnel

La Municipalité a poursuivi ses efforts en vue de renforcer son administration – greffe municipal et contrôle de l'habitant – par l'engagement d'une assistante administrative. Toutefois,

l'engagement d'une collaboratrice à compter du 1^{er} janvier 2020 n'a pas totalement répondu aux attentes et la Municipalité a dû s'en séparer durant le temps d'essai début février 2020. En raison de la crise sanitaire, les recherches visant à pourvoir ce poste ont dû être interrompues durant plusieurs mois. A partir du 1^{er} juillet 2020, une nouvelle collaboratrice a été engagée avec un temps partiel de 50% portant le temps de travail des trois employées de l'administration à 1,9 EPT (Equivalents plein temps), comme prévu. Au tout début de l'année 2021, la nouvelle collaboratrice a toutefois pris la décision de démissionner de son poste d'assistante administrative avec effet à fin février 2021, réduisant ainsi à nouveau le temps de travail des deux employées en place à 1,4 EPT.

En cours d'année 2020, sur fond de recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, Claudia Dos Santos et son mari Tiago ont demandé une réduction de l'horaire de travail de Claudia en la déchargeant des travaux de nettoyage de la crèche en fin de journée, si possible dès la réouverture de la crèche en août. La Municipalité a donné suite à cette demande et a pris contact avec le responsable de la société Loft Sàrl avec laquelle un contrat était déjà en place pour assurer le remplacement de nos concierges en cas de maladie, d'accident ou durant leurs vacances. Un contrat a donc été conclu aux fins d'assurer le service du soir pour la crèche, et ce aux mêmes conditions qu'avec l'entreprise précédente, CTA Services, avec effet dès la réouverture de la crèche le 10 août 2020. Il convient de rappeler que le coût des prestations de l'entreprise extérieure est à la charge de l'AJET.

En août 2020, la Commune a accueilli une nouvelle patrouilleuse en la personne de Adriana Rivera, à la suite du départ à la retraite de Ueli Graber le 30 juin 2020.

Dans le contexte décrit ci-dessus, le compte 110.3010 Traitements divers a enregistré une très légère diminution par rapport au budget, dont il convient encore de soustraire certains remboursements d'assurance portés au crédit du compte 110.4360.

Manifestations

Dans le contexte difficile et restrictif de l'année 2020 en raison de la pandémie, la Municipalité n'a malheureusement pas pu organiser d'évènements pour les villageois. La traditionnelle sortie des aînés a été remplacée par un moment de retrouvailles en septembre à la place de pique-nique avec toutes les précautions sanitaires requises, moment de convivialité très apprécié par nos aînés malgré les masques et la distanciation. Par ailleurs, avec le soutien de l'employé des espaces verts, une classe de secondaire a été accueillie dans notre Commune afin de soutenir les élèves dans leur journée « Clean Walk ».

Constructions / Emoluments Contrôle de l'habitant

Durant l'exercice sous revue, la Municipalité et l'administration ont traité de très nombreuses **demandes de permis** en matière de police des **constructions**. Au total, 21 demandes ont été mises à l'enquête : 2 enquêtes CAMAC, 12 mises en consultation (72d RLATC) et 7 autorisations municipales. En outre, un temps conséquent est dédié à analyser et répondre à une variété de questions dans le domaine des constructions, à requérir des documents et pièces manquants dans des dossiers de demande déposés souvent de façon incomplète, etc., sans compter le suivi des chantiers en cours (sécurité, plaintes du voisinage, interpellations, visites sur place avec le STI pour la délivrance des permis d'habiter, etc.).

Les émoluments encaissés de plus de CHF 11'500.00 (comptes 620.4311 et 620.4312) traduisent l'intense activité de l'**administration communale** et du **contrôle de l'habitant** pendant l'année écoulée, en corrélation avec les nombreux départs et arrivées de villageois.

Population

Selon les chiffres officiels publiés par le Service cantonal de la statistique, la population totale de la Commune, y compris les internationaux, se monte au 31 décembre 2020 à 1017 habitants avec 44 nationalités différentes (2019 : 960 – 2018 : 964). Durant l'année, ont été dénombrés 114 arrivées (Suisse : 49 – Etrangers : 65) et 66 départs (Suisse : 17 – Etrangers : 49), ainsi que 11 naissances, 6 décès et 3 naturalisations.

Participation à des charges d'associations de communes

Le seul préavis présenté sous le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (**DISREN**) en 2020 concernait la reconduction du DISREN pour la période 2020-2025. Par conséquent, aucun montant n'a été engagé sur les CHF 25'000.00 inscrits au budget pour 2020. La Commune a en revanche versé CHF 11'419.81 en 2020 pour des projets DISREN validés entre 2018 et 2019 (compte 140.3520). En outre, le fonds de réserve projets DISREN a été dissous à hauteur de CHF 14'100.96 (compte 140.4810 – compte 9282.9).

On notera également que le préavis-type sur la reconduction du DISREN a été validé par le Conseil général lors de sa séance du 28 septembre 2020.

Le budget ordinaire de la **Région de Nyon** pour 2020 est, quant à lui, financé par une contribution annuelle de CHF 20.00 par habitant (compte 110.3520).

Transports publics

L'impact négatif et l'offre réduite dus au COVID-19 se sont traduits par une baisse de la fréquentation des voyageurs sur la ligne **TPN 813** de 31.9% par rapport à l'horaire 2019.

En ce qui concerne la ligne **TPG 55**, par contre, la baisse au niveau des descentes et montées à Chavannes-des-Bois était très minime, en partie à cause de l'augmentation des courses hebdomadaires et de l'étendue de l'horaire.

Un total de 1673 voyageurs a utilisé la nouvelle ligne nocturne **TPN 891 (Afterbus)** pendant l'horaire 2020. Le montant annuel pour cette nouvelle ligne était de CHF 3'864.85 (compte 180.3512).

La participation financière supplémentaire pour des courses de la ligne 813 s'élève à CHF 10'255.61 (compte 180.3512) tandis que la Commune ne contribue plus au financement de la ligne 55.

Quant à la contribution pour la ligne **Noctambus NT**, elle s'élève à CHF 2'402.00 (compte 180.3517.2).

Relevons qu'un article dans l'édition automne/hiver 2019-2020 expliquait tous les changements en lien avec la mise en route intégrale du plus grand réseau ferroviaire transfrontalier entre Coppet et la France voisine, le Léman Express.

Enfin, une ligne reliant les communes de Terre-Sainte avec le centre commercial Manor était à l'étude en 2020.

Finances

A l'instar des douze exercices précédents, la Fiduciaire Rummel SA à Nyon, sous la responsabilité de Madame Astrid Robert, boursière, a assuré la tenue de la comptabilité communale 2020 et s'est également acquittée durant l'année écoulée de diverses prestations complémentaires (établissement de factures, suivi des encaissements, rappels, etc.) à l'entière satisfaction de la Municipalité.

Comme déjà mentionné, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (comptes 210.4000, 210.4003 et 210.4005) sont en sensible progression par rapport au montant mis au budget. Les autres éléments sur le plan fiscal ont déjà été commentés dans la partie initiale du rapport. Notons que le fonds de réserve impôts a été augmenté par une attribution de CHF 91'780.00 (compte 210.3800) donnée par le canton.

Grâce à des rentrées fiscales importantes enregistrées à la fin de l'année 2019, l'endettement a pu être réduit de CHF 1'700'000.00 au début de l'exercice 2020 et s'établit au 31 décembre 2020 à CHF 7'500'000.00, montant qui néanmoins est considéré selon le dernier Rapport annuel sur les finances communales vaudoises en 2019 comme « très haut endettement ». Une cinquantaine de communes vaudoises entrent dans cette catégorie. La situation de notre Commune serait aujourd'hui autrement problématique si les taux d'intérêt n'avoisinaient pas 0% depuis déjà plusieurs années.

Domaines & Bâtiments

Bâtiment communal

Dans les grandes lignes, les comptes relatifs au bâtiment communal sont dans le tir du budget. Cependant, la marge de manœuvre n'étant pas grande, il y a ça et là de petits dépassements. Le principal d'entre eux concerne les imputations internes et s'explique par une réadaptation des salaires de nos concierges au cours de l'année 2020.

Pour le compte 357.3140, comme déjà annoncé dans le rapport sur les comptes 2019, une réparation a dû être exécutée sur les moteurs des évacuateurs de fumée.

Restaurant Relais des chasseurs

A la suite des mesures prises dès le mois de mars 2020 par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat vaudois dans le cadre de la grave crise sanitaire et économique du COVID-19, l'activité du Relais des Chasseurs a été successivement suspendue ou restreinte avec un fort impact sur le chiffre d'affaires. Dans ces circonstances et à l'instar d'autres autorités communales ou cantonales, la Municipalité a dû prendre des décisions quant à la libération du paiement du loyer, voire des réductions du loyer commercial en fonction des conditions qui prévalaient, ce qui s'est traduit par une baisse substantielle du compte 356.4270 (CHF 39'750.00 contre un montant annuel budgété de CHF 60'000.00 en 2020 comme les années précédentes).

La Municipalité a mandaté le bureau d'architectes Glatz-Delachaux, spécialisé dans la rénovation d'anciens bâtiments, et qui avait déjà conduit une étude sur le bâtiment annexe du Relais des Chasseurs, dans le but d'étudier un projet d'aménagement et de couverture de la terrasse ainsi que du déplacement de la chambre froide. Le projet est arrivé au point de pouvoir être mis à l'enquête. Le financement de ce projet prévoyait une prise en charge de la PPE pour la réfection de la façade de l'annexe (par le fonds de rénovation) et une augmentation du loyer du restaurant pour couvrir les frais d'aménagement et de couverture de la terrasse. Cependant, à cause du COVID, et comme expliqué dans le paragraphe ci-dessus, le projet a été stoppé car l'élément principal du financement, à savoir une augmentation de loyer, n'est pas possible en ces temps de pandémie. De ce fait, les montants investis, soit CHF 18'383.70, (honoraires d'architectes, expertise amiante, etc.), ont été mis dans un compte d'attente (9139.4) afin de laisser le choix à la nouvelle municipalité de poursuivre avec ce projet ou non.

Ancien Local Municipalité

Dans la perspective de pouvoir louer ce local, il était prévu de recoller une partie des carreaux qui bougeaient. En exécutant ce travail, il est apparu que les premiers carreaux enlevés n'étaient pas récupérables ; il a donc été décidé d'enlever la totalité des carreaux et d'attendre d'avoir un locataire pour entreprendre la suite des travaux. Un locataire a été trouvé, mais la création d'un nouveau commerce avec la situation sanitaire actuelle n'étant guère possible, les travaux ainsi que la location ont été repoussés à une date ultérieure.

Place de pique-nique

L'amortissement de l'achat de la parcelle sur laquelle se situe la place de pique-nique ayant été mis au budget 2021 et accepté, l'achat de la parcelle se fera cette année.

Dans le cadre du COVID, la société SIR a été engagée pour faire des rondes certains soirs de la semaine et en fin de semaine afin de faire respecter les restrictions d'usage (compte 358.3180).

Crèche

Le projet de convention de bail entre l'AJET et les communes territoriales, dont la nôtre, n'a été finalisé qu'à la fin de 2020, ce qui a permis d'englober tous les comptes avec l'AJET de la période 2018-2020 et de repartir sur une nouvelle base pour les années à venir.

Comme annoncé, le règlement du loyer et des charges par l'AJET s'effectue depuis l'ouverture de la crèche en août 2018 sous forme d'acomptes estimatifs mensuels. Ces loyers ont été recalculés depuis le 1^{er} août 2018.

Dans le cadre des comptes 2019, une provision de CHF 73'600.97 a été comptabilisée dans le compte 359.4360 pour le décompte des années 2018 et 2019. Cette provision prenait en considération les valeurs de location calculées par la société Acanthe mandatée par l'AJET. Suite aux discussions avec l'AJET et à la baisse du loyer prévu dans les négociations, il en résulte une facturation de CHF 63'230.95, soit une perte comptable de CHF 10'370.95. Une fois le contrat de bail signé et le montant du loyer défini, un nouveau décompte a été effectué de manière rétroactive au 1^{er} août 2018 avec un remboursement de CHF 4'675.23 à l'AJET au début de l'année 2021. Ces différents montants sont comptabilisés dans le compte 359.4360 qui se solde par un revenu de CHF 58'440.90 contre CHF 64'200.00 au budget.

Il ne doit pas y avoir de crainte quant aux charges et remboursements dans le futur ; le compte 359 de la crèche sera équilibré.

La préparation du contrat de bail a aussi été l'occasion de vérifier les différents amortissements effectués depuis 2018 et de repartir sur une base claire pour les 25 prochaines années avec des amortissements sur 10, 20 et 30 ans, ce qui explique la diminution du montant de l'amortissement du compte 359.3310 en 2020.

Ancienne Fruitière

L'ancienne fruitière est louée depuis une année aux TPG, TPN et Car Postal. Les charges liées à l'électricité et à l'eau sont plus élevées que prévu dans le budget car il s'agissait d'une estimation. Cependant, toutes les charges sont refacturées aux utilisateurs selon un ratio qui a été déterminé au départ d'entente entre les trois sociétés.

Travaux

La plupart des préavis concernant les routes, le parking et/ou la crèche ne peuvent, en l'état, pas encore être clos en raison d'un certain nombre de servitudes à établir et à inscrire au registre foncier dont le coût sera imputé aux préavis respectifs. Les travaux réalisés et/ou finalisés en 2020 sont passés en revue dans les lignes qui suivent.

Emoluments de permis de construire et d'habiter

Le compte 410.4310 enregistre un montant exceptionnel de revenus de CHF 35'542.95 qui correspond à hauteur de CHF 32'580.00 aux émoluments liés aux permis d'habiter ou d'utiliser qui ont pu être délivrés en avril 2021 aux propriétaires des 20 villas jumelles « Minergie » domiciliés au Chemin du Jura, respectivement au Chemin des Longs-Prés, parcelles 502 et 505 à 524, les conditions imposées par les SITSE jusque-là bloquantes à la délivrance des permis d'habiter étant désormais remplies. Ces émoluments reflètent l'activité des municipaux et du Service Technique Intercommunal sur plusieurs années, mais n'ont pu être facturés et comptabilisés qu'après avoir obtenu l'accord des SITSE à la délivrance de ces permis.

Entretien des routes

Comme expliqué lors de la séance du Conseil général du 24 juin 2019, les coûts liés aux aménagements fonciers (chemins en béton) après soumissions rentrées étaient plus élevés que l'estimation faite initialement. Il a donc été décidé de reporter ces travaux d'une année en mettant en réserve le montant de CHF 16'995.00 (compte 430.3810).

Les travaux de réfection des chemins AF (chemins en béton) ont été réalisés en 2020 et correspondent dans l'ensemble au devis.

Le dépassement de près de CHF 30'000.00 du compte 430.3140 s'explique par le fait que les travaux des chemins AF ont été effectués sur deux ans et que, dans les comptes 2019, la somme de CHF 16'995.00 a été mise en réserve pour les réaliser en 2020. Ladite somme a été sortie des réserves et se trouve en revenu dans le compte 430.4810. En tenant compte de ce revenu, le dépassement du compte 430.3140 est de l'ordre de CHF 12'747.00. En grande partie, il s'explique par la construction d'un mur devant le pont de Grilly pour que celui-ci ne puisse plus être utilisé par le grand banditisme. Coût : CHF 9'499.15. L'administration des douanes a versé à notre Commune comme participation à cet ouvrage un montant de CHF 3'011.55 comptabilisé dans le compte 430.4360.

Les autres montants importants, non prévisibles, concernent la réparation de la route de la Branvaude, sortie Lausanne, à raison de CHF 3'193.35 et la réparation de la barrière du chemin des écoliers à la hauteur de l'administration communale pour CHF 1'960.15. Dans ce dernier cas, l'assurance n'est pas entrée en matière pour un remboursement des frais car il ressort du rapport de police qu'il s'agissait de vandalisme et non d'un accident avec délit de fuite.

Compte 430.3110 : un montant de CHF 7'500.00 a été mis au budget 2020 pour l'achat d'une tondeuse à gazon, d'une souffleuse et d'un taille-haie électrique ; le coût effectif s'est élevé à CHF 4'821.00 et a été en définitive comptabilisé dans le compte 310.3110 (terrains).

S'agissant du compte 430.4270 « Loyer parking », le montant budgété de CHF 5'000.00 était manifestement très optimiste (en lien avec l'ouverture de la crèche) par rapport au montant effectivement encaissé, lequel est néanmoins de CHF 2'818.50 en 2020 contre CHF 360.00 en 2019.

Antenne Swisscom

Le dossier est toujours bloqué par le canton, lequel refuse toute nouvelle mise à l'enquête d'antennes de téléphonie mobile tant que la Confédération n'aura pas mis à disposition des cantons un moyen de contrôle des normes de ces nouvelles installations.

Déchetterie intercommunale / Comptes 45

Les comptes 45 présentent un excédent de charges par rapport au budget de près de CHF 16'000.00 qui correspond presque exclusivement aux frais supplémentaires de la déchetterie intercommunale liés à la gestion de la première vague du COVID-19 par l'engagement de la société SDS pour gérer l'accès à la déchetterie.

L'analyse des comptes de la déchetterie intercommunale est du ressort de la commission de gestion de Commugny qui établit un rapport à l'attention notamment des commissions de gestion des deux autres communes partenaires.

Instruction publique – Accueil de jour – Affaires sociales

Les tâches communales liées aux enfants sont regroupées dans diverses Associations intercommunales en fonction de leur nature. Ces collaborations à l'échelle de la Terre-Sainte nécessitent une importante collaboration.

La Municipalité, par sa responsable des écoles et de l'accueil de jour, a participé durant l'année 2020, soit en présentiel soit en format Zoom, aux séances mensuelles du Codir de l'ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre-Sainte) et de l'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte).

AJET

L'AJET est un réseau pour répondre aux exigences de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) et comporte aujourd'hui 13 structures, 149 collaborateurs et plus de 1'000 enfants inscrits. Les trois crèches intercommunales proposent au 31.12.2020 132 places d'accueil et comptent 50 collaborateurs.

En 2020, la formule du CAV (Centre d'animation de vacances) a évolué. La capacité d'accueil a été réduite à 30 places et l'horaire a été modifié. Le CAV de Pâques a dû être annulé en raison du semi-confinement du printemps et, en été, par mesure de prudence face à la situation sanitaire incertaine ; une seule semaine de CAV a été proposée. En automne, le CAV prévu a pu avoir lieu « normalement » dans le strict respect des directives en vigueur.

Le Centre des jeunes et de loisirs de Terre-Sainte (CJLTS) accueille nos jeunes âgés de la 7P à la 11S du lundi au vendredi après l'école en période scolaire, ainsi que pendant certaines périodes de vacances scolaires. Les jeunes ont la possibilité de se retrouver et profiter de diverses activités et animations telles que tournois de sport, concours de cuisine, cours de danse, etc. L'année 2020 a été marquée par une hausse importante des inscriptions. Au 31.12.2020, 149 jeunes y étaient inscrits. Plusieurs projets se poursuivent en étroite collaboration entre le CAV, l'AJET et le Travailleur social de proximité de Terre-Sainte. L'AJET a créé l'APEM (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) qui s'adresse aux enfants de 7/8P à Necker, avec 18 places d'accueil sur le modèle des accueils en UAPE.

L'année 2020 a été exceptionnelle. En effet, en raison de la fermeture des structures, la participation des communes a été inférieure de 10% par rapport au budget.

La pandémie du COVID-19 a passablement impacté l'AJET. Toutes les structures ont été fermées presque deux mois, assorties de plans de protection sans cesse remis à jour, auxquels il fallait à chaque fois s'adapter en un temps record, avec du télétravail pour tout le personnel administratif sur une bonne partie de l'année. Le Comité de direction a toujours répondu présent pour faire face à cette situation difficile et prendre des décisions inhabituelles.

ASCOT

L'ASCOT a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, conformément à la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire) et de son règlement d'application (RLEO), des enfants domiciliés dans les neuf communes membres. Il s'agit en particulier des domaines suivants :

- la mise à disposition des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement et aux éventuelles classes de développement,
- la gestion et le financement de toutes les activités périscolaires, tels les transports scolaires, les devoirs surveillés, les sports scolaires facultatifs, les sorties, les camps, les activités culturelles, les restaurants scolaires surveillés, au collège Necker et au collège des Rojalets,
- la mise à disposition des bibliothèque et ludothèque intercommunales.

L'entretien des bâtiments est à la charge de leur propriétaire respectif, à savoir la commune territoriale ou ARSCO SA.

Le nombre d'élèves de notre Commune scolarisés dans les écoles publiques en Terre-Sainte est au 31.12.2020 de 100 en primaire et de 31 au secondaire.

Les comptes 2020 de l'ASCOT présentent un solde inférieur au budget, cela en raison du COVID-19 et de ses effets sur la vie des établissements scolaires.

CESCOT (Conseil d'établissement scolaire de Terre-Sainte)

Ce Conseil d'établissement, présidé par notre municipale responsable des écoles, est une institution permettant l'échange entre l'école et la société civile. En 2020, une seule séance a pu être organisée dans le contexte restrictif de la crise sanitaire. A cette occasion, les membres du CESCOT ont pu rencontrer les porteurs du groupe « Live4nature » composé d'élèves du secondaire qui se réunissent habituellement tous les deux mois pour amener des propositions de projets écoresponsables. Ce groupe est en particulier à l'origine du projet « Clean Walk » qui a permis de sensibiliser des classes au problème des déchets sauvages (littering).

L'année 2020 a eu un impact très particulier pour les élèves de nos écoles, lesquelles ont dû fermer au printemps durant plusieurs semaines. Une coordination entre l'AJET, ARSCO SA, les établissements et l'ASCOT a permis de mettre sur pied rapidement un accueil d'urgence pour les élèves dont les parents devaient travailler. L'instauration de l'école en ligne, soit par digital à la maison, une rentrée en présentiel presque normale et un retour aux normes d'hygiène et de distanciation ont eu pour contrecoup des équilibres familiaux fragiles et des élèves stressés.

Les camps, voyages d'études, sorties de classes et autres activités ont été majoritairement annulés, même après le retour en classe au mois de mai. Seules les 11èmes ont eu droit à une cérémonie de fin d'études. Afin de respecter les mesures sévères imposées par le Conseil fédéral, quatre cérémonies ont eu lieu successivement sur deux jours.

Autres activités et tâches dans le cadre du dicastère

- séances de l'Association intercommunale de la Clinique dentaire scolaire itinérante qui parcourt le district afin d'effectuer des contrôles dentaires et de proposer également des soins, séances de la Régie des Eglises et de la Commission culturelle de Terre-Sainte ;
- en collaboration avec la préposée au contrôle de l'habitant, suivre et accompagner les citoyens âgés de plus de 75 ans en cas d'alerte caniculaire ;
- élaboration de la « Gazette de Chavannes-des-Bois » en collaboration avec la secrétaire municipale et la préposée au contrôle de l'habitant ;
- visite aux aînés du village sur demande en cas de besoin ;
- gestion des nombreux problèmes rencontrés à la rentrée scolaire entre les parents et CarPostal en raison du mauvais fonctionnement des transports d'élèves.

En outre, suite à l'annonce du semi-confinement le 14 mars 2020, un groupe de bénévoles a été créé en toute urgence pour accompagner les personnes qui avaient besoin d'aide. Un grand élan de solidarité et d'entraide a vu le jour dans la Commune. Des documents ont été distribués avec toutes les informations nécessaires pour affronter ces moments difficiles, des rappels ont été communiqués sur les gestes de sécurité et un suivi téléphonique a été mis en place pour les habitants seuls, malades, vulnérables ou tout simplement qui avaient besoin d'aide ou d'une présence. Au-delà de toutes ces démarches, l'on a constaté une solidarité naturelle entre voisins, amis, proches et familles, qui est tout simplement extraordinaire.

Projet d'une nouvelle Association : APEJ

Durant l'année 2020, le projet de regroupement de l'ensemble des activités liées à l'enfance, la jeunesse et leurs familles a vu le jour. Cet ambitieux projet de regroupement a pris la forme de création d'une nouvelle association émanant de l'AJET et de l'ASCOT. Les exécutifs des neuf communes membres ont à l'unanimité validé le principe d'une nouvelle association. Par la suite, le travail s'est donc poursuivi avec la rédaction des statuts de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre-Sainte (APEJ), lesquels définissent le nom de l'Association, ses buts, les prérogatives du Comité de direction vis-à-vis des communes membres ou encore les modalités de participations financières de ces mêmes communes. Ils devront encore être validés par les conseils communaux/généraux de l'ensemble des communes membres, puis par le Conseil d'Etat.

ARSCO SA, société immobilière

La société ARSCO SA a pour mission le développement des infrastructures scolaires, culturelles et sportives de Terre-Sainte. Son conseil d'administration, composé d'un administrateur par commune, à l'exception de Coppet qui en a deux, s'est réuni en 2020 à 14 reprises, soit 11 séances plénières (la plupart en présentiel) et, outre l'assemblée générale ordinaire, deux séances avec des représentants des commissions de gestion et des finances pour la présentation des comptes 2019 et du budget 2021.

L'année 2020 a été marquée principalement par la réalisation d'une nouvelle ludothèque au Collège de Terre-Sainte sur le site des Rojalets. Cette structure permet de réunir dans un même lieu, avec une bibliothèque, plusieurs offres éducatives et ludiques pour la population

de la Terre-Sainte. Dans le courant de cette même année, le Conseil d'administration, à la demande de l'ASCOT, sur la base d'une étude démographique, a commencé à établir une projection temporelle pour la réalisation des bâtiments scolaires et d'installations sportives à l'horizon 2040.

A fin 2020, le projet Piscine-patinoire était malheureusement toujours entre les mains de la justice et l'on était impatient de recevoir le jugement attendu pour le 1^{er} semestre 2021. Un jugement favorable au projet a été finalement rendu en mars 2021 et aucun recours n'a été déposé auprès du Tribunal fédéral. Le projet peut donc aller de l'avant.

Police - Pompiers - Protection civile – Sports

Police

La répartition des coûts des assistants de sécurité publique (ASP) établie par la commune de Coppet pour les cinq communes qui recourent à leurs prestations en 2020 se subdivise en salaires (CHF 34'588.03 – compte 610.3180) et en frais d'entretien matériel et véhicule (CHF 694.45 – compte 610.3150).

La réforme policière a coûté à la Commune la somme de CHF 169'177.00 (compte 610.3510) contre un budget de CHF 155'467.00, soit une hausse de CHF 13'711.00.

La gendarmerie est intervenue durant l'année à 49 reprises dont 19 fois concernant des faits ayant trait à la circulation dont un certain nombre pour des convois spéciaux, pour des nuisances, pour des individus suspects et également en rapport avec des animaux ; pour le reste, il s'est agi d'aides à la personne (constat de décès, assistance, objets trouvés). En moyenne, la gendarmerie est intervenue un peu moins que l'année passée dans notre Commune.

Pompiers

En raison de la situation extraordinaire, le résultat à la charge de la Commune représente pour l'année 2020 un montant de CHF 14'293.00 par rapport à celui budgété de CHF 22'243.00 (compte 650.3520). Cette différence s'explique par l'activité restreinte des exercices annulés en raison de la crise sanitaire. Dans tous les cas, le SDISTS a pu garantir le service de secours et incendie ; le corps est composé de 73 sapeurs dont 11 femmes et 10 recrues.

Protection civile

L'année 2020 a été exceptionnelle pour la Protection civile qui a été mobilisée pour la première fois de son histoire depuis sa création pour aider à combattre la crise sanitaire. Les cours de répétition ont été supprimés au profit d'interventions dans le contexte de la situation sanitaire. De ce fait, les comptes de l'ORPC ne reflètent pas une année normale. Néanmoins, le montant à charge de notre Commune se monte à CHF 19'211.45 contre CHF 19'608.00 au budget.

Sports

Nonobstant la pandémie de la COVID-19 et son influence sur les activités sportives et associatives à partir de mi-mars 2020, les locations du bâtiment communal se sont élevées à CHF 47'361.25 contre un budget de CHF 40'000.00 (établi avant la clôture des comptes 2019) alors qu'elles étaient de CHF 53'204.40 un an plus tôt, montant qui comprenait toutefois des rentrées de locations de CHF 7'224.00 de la période de septembre à décembre 2018 facturées en 2019. Les locations sportives de la salle polyvalente représentent les 2/3 des rentrées, la location de la salle de judo env. 18% et les locations diverses (anniversaires, fêtes diverses, etc.) env. 16%.

Résultat de l'exercice 2020

Résultat net effectif (excédent des recettes) après provisions et attributions (380), amortissements obligatoires (331) et prélèvements aux fonds de réserve (480 + 481)	82'313.94
./. Amortissements extraordinaires Egouts et Epurations	0.00
./. Amortissements extraordinaires du patrimoine financier	0.00
./. Attribution au fonds de réserve (381)	0.00
Excédent final de revenus de l'exercice 2020	82'313.94

Comptes de bilan – Engagements hors bilanEmprunts

La situation des emprunts au 31 décembre 2020 (compte 922) s'élève au total à CHF 7'500'000.00 et se présente comme suit :

- CHF 2'000'000.00 auprès de la SUVA à Lucerne, échéance 11.07.2022 ;
- CHF 3'000'000.00 auprès du Fonds de compensation LPP, échéance 18.11.2021 ;
- CHF 2'500'000.00 auprès de Postfinance, échéance 29.11.2021.

Rappelons que le plafond d'endettement actuel voté par le Conseil général le 12 décembre 2016 est de CHF 9'500'000.00. L'endettement a pu être réduit en 2020 d'un montant de CHF 1'700'000.00 à CHF 7'500'000.00.

Engagements hors bilan

Dans le contexte des engagements hors bilan, le tableau joint à ce préavis fait ressortir que :

- les cautionnements souscrits envers les SITSE sont dorénavant exclus du calcul du plafond de risques pour cautionnements, les SITSE étant considérés comme une association de communes autofinancée par des recettes affectées selon les recommandations du canton ;
- le cautionnement dans le cadre d'ARSCO SA par rapport à la population au 31.12.2020 a été légèrement réduit à CHF 1'531'743.00 ;
- le cautionnement dans le cadre de l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon) est grosso-modo stable à CHF 8'251.70 ;
- le cautionnement envers la Banque Raiffeisen pour le compte du Tennis Club de Chavannes-des-Bois a été ramené au montant actuel du prêt de CHF 35'000.00 ;
- l'engagement concernant la Régie des Eglises a été réduit à CHF 1'717.00.

Les **comptes communaux 2020** ont été **révisés** par GF AUDIT SA, au début du mois de mai 2021, sous la responsabilité du réviseur-agréé responsable de l'ancien organe de vérification, MCM Fiduciaire Sàrl, les deux sociétés faisant partie du même groupe.

Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil général de Chavannes-des-Bois

Vu le Préavis municipal 1/2021 relatif aux comptes communaux 2020 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020

Où le rapport de la Commission de gestion

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- 1) d'approuver les comptes communaux 2020 tels que présentés
- 2) d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020
- 3) de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2020
- 4) de donner décharge à la Commission de gestion

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

Roberto Dotta



La Secrétaire

Laura Jacot

Annexes : **Bilan** au 31 décembre 2020 et **engagements hors bilan** au 31 décembre 2020
Compte de fonctionnement par classification administrative 2020
Compte de fonctionnement par nature 2020
Tableaux des **investissements** (préavis-amortissements) et des **réserves**
Liste des **associations et organismes** auxquels la Commune participe